



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

---

#### OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)  
Adoption

N°2025\_133

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

#### Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

#### Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

#### Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

---

Le budget 2026 fait suite au débat d'orientation budgétaire du 3 décembre 2025, il est voté conformément à l'instruction M57, par chapitres et en hors taxes, en raison de son activité soumise à TVA.

La section d'exploitation reprend les dépenses suivantes :

- Des achats de spectacles pour 98 000 € accompagnés de leurs frais annexes : droits de SACEM, frais de techniciens de type régie son et lumière, agents de sécurité, fournitures, frais VHR des artistes, frais de communication pour un montant de 116 250 € dont 16 000 € pour l'externalisation de la plaquette de saison
- L'offre de 3 spectacles scolaires par niveau sur la saison culturelle
- Le maintien des prestations de bar
- Une baisse des animations culturelles et des conférences
- Une baisse des frais de formations des agents
- Une diminution des dépenses relatives aux voyages et déplacements
- Des frais de personnel à hauteur de 331 000 € intégrant la baisse de la mise à disposition de personnel Ville, la hausse des cotisations CNRACL selon le projet de loi de financement de la sécurité sociale, la reconduction du poste d'agent de billetterie sur une année complète, la réduction du temps de travail de la chargée de programmation scolaire et médiation culturelle ainsi que l'optimisation de l'enveloppe des vacataires

Côté recettes d'exploitation, elles s'élèvent pour 2026 à hauteur de 207 600 € en lien avec la programmation culturelle (99 000 €), les recettes liées aux prestations de bar (4 600 €) mais aussi au personnel mis à disposition de la Ville (104 000 €).

Sont également intégrées aux recettes, la subvention du Département ainsi que les éventuelles subventions versées par l'Etat dans le cadre de la sensibilisation artistique et culturelle ou des recettes liées au mécénat pour un montant total de 24 500 €.

L'équilibre du budget se fait au travers d'une subvention versée par la ville qui atteint 348 500 € soit une baisse de 5 500 € par rapport à 2025.

Pour la section d'investissement, il est prévu une enveloppe de 4 000 € pour l'achat éventuel de mobilier ou de matériel informatique.

Les investissements sont financés en recettes par les dotations aux amortissements.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par section et par chapitre.

Le budget primitif 2026, détaillé par articles, est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.

Le budget primitif 2026 a fait l'objet d'un nombre important de réunions de travail techniques et a été étudié lors du Conseil d'exploitation de la régie culturelle du 2 décembre 2025 et de la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 26 novembre 2025 et du 10 décembre 2025.

Il a été en outre présenté lors du Débat d'orientation budgétaire en séance publique du Conseil municipal le 3 décembre 2025.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 30 voix pour, 2 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER le budget primitif 2026 de la régie culturelle autonome tel que présenté en séance et joint en annexe, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	4 000 €	4 000 €
Fonctionnement	580 600 €	580 600 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

